

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

SERVICE Centre culturel J. Prévert
FB/VB /JPM/TR

DECISION

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du conseil Municipal n°2022-01/02-01 en date du 15 février 2022 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le 4^{ème} alinéa de ladite délibération susnommée,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat pour le spectacle « **Rien ?** »

CONSIDERANT la proposition faite par la production « **Compagnie Monsieur K** ».

Considérant la participation financière du partenaire « **L'ASSOCIATION ESCALES DANSE** »

DECIDE

Article 1

Le contrat est passé en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique dans le cadre d'un marché passé sans publicité, ni mise en concurrence préalable.

Le contrat **N° C25091** « Rien ? » est attribué à la production « Compagnie Monsieur K », sise 33 avenue des Romains – 74000 Annecy représentée par Monsieur Guéric MASSINI, en qualité de Président.

Le contrat est conclu pour un montant de **4 805.95 € TTC** (quatre mille huit cent cinq euros et quatre-vingt-quinze centimes toutes taxes comprises), contre facture à l'issue des représentations dans un délai de 30 jours par virement ou par mandat administratif via chorus-pro.

Ce montant se décompose comme suit :

- Prix de cession : 4 500.00 € HT + 247.50 € TVA soit **4 747.50 € TTC**
- Les frais de transport pour 197.00 € (1 AR Montpellier – Paris) + 115.00 € (1 retour Paris-Lyon) + 7.50 € (3 tickets de RER Paris Gare de Lyon - Villeparisis) pour le montage et les spectacles pour un total de 319.50 € HT (+ 17.57 € TVA à 5.50%), soit **337.07 € TTC.**
- Le forfait transport du décor pour un montant de 370.00 € HT (+ 20,35 € 5.50% TVA), soit **390.35 € TTC.**
- Les défraiements de 6 repas (repas du soir du 19/05/26 et du 20/05/26 pour 3 personnes) à 20.70 € par repas pour un montant de 124.20 € (+ 6.83 € à 5.50% TVA) soit **131.03 € TTC.**

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260318-26_12130-CC
Date de télétransmission : 18/03/2026
Date de réception préfecture : 18/03/2026

Les prestations se dérouleront les :

- **Mercredi 20 mai 2026 à 14h30**
- **Jeudi 21 mai 2026 à 10h et 14h30**

Article 2

Les dépenses relatives aux frais annexes inhérents à la représentation se décomposent ainsi :

- Prise en charge directe des repas du midi du 20 et 21/05/26 pour 3 personnes (pas de régimes alimentaires), soit 6 repas.
- Prise en charge directe de 2 nuitées pour 3 personnes en singles les 19 et 20 mai 2026.
- Prise en charge d'un catering d'accueil pour la journée de représentation.
- Prise en charge directe de la location de divers matériels techniques conformément à la fiche technique.

Article 3

Le Centre Culturel Jacques Prévert, Ville de Villeparisis versera à la **Compagnie Monsieur K** la somme de **4 805.95 € TTC** (quatre mille huit cent cinq euros et quatre vingt quinze centimes toute taxe comprises), contre facture à l'issue des représentations dans un délai de 30 jours par virement ou par mandat administratif via chorus-pro.

Le montant correspond au total général de **5 605.95 € TTC**, déduits de la somme de **800 € TTC** relative à la participation de l'aide à la diffusion du partenaire Escales Danse.

Article 4

Les dépenses relatives à ce marché sont inscrites au budget Annexe de l'exercice concerné.

Article 5

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Article 6

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à VILLEPARISIS, le 10 mars 2026.

Le Maire,

Frédéric BOUCHE

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE de VILLEPARISIS'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink that reads 'Bouche'.

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260318-26_12130-CC
Date de télétransmission : 18/03/2026
Date de réception préfecture : 18/03/2026

CONTRAT DE CESSIION
du droit de représentation d'un spectacle

Entre les soussignés

Compagnie Monsieur K

Association Loi 1901

Domiciliée : 33 avenue des Romains 74000 Annecy

N° SIRET : 50880592600013

Code APE : 9001Z

N° TVA intracommunautaire : FR85508805926

Titulaire des Licences d'entrepreneur de spectacles : PLATESV-R-2020-011409 ; PLATESV-R-2020-011408

Représentée par Monsieur Guéric MASSINI, en qualité de Président

Ci-après dénommée LE PRODUCTEUR d'une part,

ET

CENTRE CULTUREL JACQUES PREVERT - VILLEPARISIS

Mairie de Villeparisis

Adresse complète (siège social) : 32 Rue de Ruzé - 77270 Villeparisis

Adresse courrier (si différente) : Centre Culturel Jacques Prévert - Place Piétrasanta - 77270 Villeparisis

Nom et Prénom du signataire : M. Frédéric BOUCHE

Qualité du signataire : Maire

N° téléphone de la structure : 01.64.67.59.60

Contact administratif : Zinaïda DELFIN

N° mobile du contact admin : 06.09.01.59.37

Mail du contact : zdelfin@mairie-villeparisis.fr

N° de TVA intracommunautaire : FR 88 217 705 144

SIRET : 217 705 144 00202 - Code APE : 84.12Z

N° licence(s) : PLATES-V-D-2024-00-1776

Ci-après dénommée L'ORGANISATEUR d'autre part,

ET

L'ASSOCIATION ESCALES DANSE

N° Siret 813 624 889 000 16 – Code APE : 9001 Z

Licence d'entrepreneur de spectacle : 3-1093693

Siège social : Espace germinal 2 av Du mesnil 95470 Fosses

Téléphone : 01 34 72 88 80/ 06 80 01 43 91

Représentée par Antonella Jacob, en sa qualité de Co-Présidente

Ci-après dénommée LE PARTENAIRE d'autre part,

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

- A. Le Producteur dispose du droit de représentation en France des spectacles suivants, pour lequel il s'est assuré le concours des artistes nécessaires à leurs présentations au public :

Compagnie : Cie Monsieur K

Titre : Rien ?

Mise en scène : Romuald Leclerc et Patrice Thibaud

Durée indicative du spectacle : 45mn

Le Producteur garantit l'Organisateur contre tout recours éventuel des ayants droit.

- B. L'Organisateur s'est assuré de la disposition du lieu «Centre Culturel Jacques Prévert» dont le Producteur déclare connaître et accepter les caractéristiques techniques. En aucun cas, l'Organisateur ne pourra changer de lieu de spectacle sans l'accord écrit du Producteur.

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260318-26_12130-CC
Date de télétransmission : 18/03/2026
Date de réception préfecture : 18/03/2026

C. Le Partenaire assurera une participation financière sur le coût TTC de l'opération.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIV :

Article 1 : Objet

Le Producteur s'engage à donner, dans les conditions définies ci-après, et dans le cadre du présent contrat de cession d'exploitation les spectacles mentionnés au paragraphe A et au lieu précité :

- 1 représentation du spectacle le mercredi 20 mai 2026 à 14h30
- 2 représentations du spectacle le jeudi 21 mai à 10h et 14h30

Article 2 : Obligations du Producteur

Le Producteur fournira les spectacles entièrement montés et assumera la responsabilité artistique des représentations. En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations de son personnel attaché au spectacle, charges sociales et fiscales incluses. Il lui appartiendra notamment de solliciter, en temps utile, auprès des autorités compétentes, les autorisations pour l'emploi, le cas échéant, de mineurs dans le spectacle.

Les spectacles comprendront les décors, costumes, meubles et accessoires et d'une manière générale tous les éléments nécessaires à leurs représentations. Le Producteur en assumera le transport aller et retour et effectuera les éventuelles formalités douanières.

Préalablement à la signature du présent contrat, le Producteur fournira :

- la fiche technique des spectacles,
- une photocopie du traité particulier éventuellement conclu avec la ou les sociétés d'auteurs et/ou d'éditeurs concernant ce spectacle.

Le Producteur fournira à la signature du présent contrat :

- les éléments libres de droits nécessaires à la publicité des spectacles.

Si, après la signature du contrat, le Producteur estimait nécessaire d'utiliser des matériels ou équipements autres que ceux dont dispose l'Organisateur et non inclus dans la fiche technique signée, il devra, lui-même et à ses frais, en effectuer la location ou l'achat, le transport, l'assurance, la mise en place et l'enlèvement.

Il garantit à l'Organisateur une jouissance paisible des droits de représentation. Le Producteur garantit ainsi l'Organisateur contre tout recours ou action, et contre leurs éventuelles conséquences, qui pourraient être intenté contre l'Organisateur au titre d'une éventuelle atteinte au droit d'auteur par les spectacles ou par les représentations objets des présentes.

Article 3 : Obligations de l'Organisateur

L'Organisateur mettra à la disposition de la compagnie le lieu de représentation en ordre de marche, y compris le personnel qualifié et nécessaire aux déchargements et rechargements, aux montages et démontages, et aux services des représentations.

La définition du lieu de représentation en ordre de marche tel qu'il sera mis à la disposition du Producteur est celle décrite dans la fiche technique du lieu, qui lui a été remise par l'Organisateur. Toute demande supplémentaire par rapport à la fiche technique remise par l'Organisateur devra faire expressément et précisément l'objet d'un accord particulier avec la Direction technique de l'Organisateur et sera à la charge du Producteur, sauf accord contraire entre les parties.

L'Organisateur assurera en outre le service général du lieu : location, accueil, billetterie, encaissement et comptabilité des recettes et service de sécurité.

En qualité d'employeur, il règlera les rémunérations, charges sociales et fiscales du personnel correspondant.

Il aura à sa charge les droits d'auteurs et en assurera le paiement directement auprès des organismes compétents (SACD uniquement).

REF SACD : 730503

En matière de publicité et d'information, il assurera la promotion et la publicité des spectacles. Il respectera l'esprit général

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260318-26_12130-CC
Date de télétransmission : 18/03/2026
Date de réception préfecture : 18/03/2026

de la documentation fournie par le Producteur et observera scrupuleusement les mentions obligatoires.

Article 4 : Prix de la cession

L'ORGANISATEUR et LE PARTENAIRE s'engagent à verser au PRODUCTEUR en contrepartie de la présente cession la somme toute taxe comprise de :

- 4500,00 € HT + 247,50 € 5,5% TVA soit **4747,50 € TTC**

Le PRODUCTEUR certifie que le spectacle, objet du présent contrat, a été représenté plus de 141 fois au moment du passage dans le théâtre concerné, au sens défini par l'article 76 ter, annexe 3, du C.G.I. (code général des impôts).

Article 5 : Frais annexes

TRANSPORTS

- Les frais de transport pour 197,00 € (1 AR Montpellier – Paris) + 115,00 € (1 retour Paris-Lyon) + 7,50 € (3 tickets de RER Paris Gare de Lyon/Villeparisis) pour le montage et les spectacles soit **319,50 € HT (+ 17,57 € TVA 5.5%) soit 337,07 € TTC.**
- Le forfait transport du décor soit **370,00 € HT (+20,35 € 5.5% TVA) soit 390,35 € TTC.**

DÉFRAIEMENTS REPAS

- Les défraiements de 6 repas à 20,70 €/repas soit **124,20 € HT (+6,83 € 5.5% TVA) soit 131,03 € TTC** (repas du soir du 19/05/26 et du 20/05/26 pour 3 personnes).
- Les repas du midi du 20 et 21/05/26 sont pris en charge directement pour 3 personnes (pas de régime alimentaire particulier) soit 6 repas.

PRISE EN CHARGE DIRECTE : HÉBERGEMENTS

- 2 nuitées pour 3 personnes en singles les 19 et 20 mai 2026
- Adresse : Le Relais du Paris – Avenue Jean-Monnet – 77270 Villeparisis

Soit un total transport / défraiements repas / hébergements de 858,45 € TTC (813,70 € HT + 44,75 € TVA 5,5€%)

Soit un total général cession / transport / défraiements repas / hébergements de 5313,70 € HT + 292,25 € 5,5% TVA soit 5605,95 € TTC

Article 6 : Modalités de paiement

Le règlement des sommes dues au Producteur sera effectué à l'ordre de la Cie par mandat administratif sur présentation de facture et d'un RIB joint au contrat à l'issue des représentations selon la répartition suivante :

- Une facture de 4 805,95 € TTC adressée à l'organisateur
- Une facture de 800 € TTC adressée au Partenaire au titre d'une aide à la diffusion.

Article 7 : Invitations

L'Organisateur mettra à la disposition du Producteur pour ses besoins et ceux de la compagnie 5 places par représentation.

Article 8 : Montage, démontage, répétitions

Le lieu théâtral sera mis à la disposition du Producteur à partir du **20 mai 26 matin – heure à définir entre le régisseur**

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260318-26_12130-CC
Date de télétransmission : 18/03/2026
Date de réception préfecture : 18/03/2026

de la cie et le régisseur ou la régisseuse du lieu, pour permettre d'effectuer le montage, les réglages et d'éventuels raccords.

Le démontage sera effectué le **21 mai 2026** à l'issue de la dernière représentation.

Article 9 : Enregistrement, diffusion

En dehors des émissions d'information radiophoniques ou télévisées d'une durée de 3 minutes au plus, tout enregistrement ou diffusion même partiels des représentations, objet du présent contrat nécessitera un accord particulier.

Article 10 : Assurances

Le présent contrat n'inclut pas de la part de l'Organisateur d'assurance pour le personnel engagé par le Producteur et les objets lui appartenant, pour les voyages effectués, ainsi que pour la durée de son séjour. Par ailleurs, l'Organisateur ne sera pas tenu pour responsable des dommages corporels ou matériels subis par le personnel engagé par le Producteur ni des dommages matériels aux objets appartenant au Producteur et ce, tant pour les transports aller-retour que durant le séjour.

Le Producteur déclare que les dommages de toute nature pouvant être causés aux matériels et instruments lui appartenant, loués par lui ou dont il a la garde, restent à sa charge, sauf à prouver la responsabilité de l'Organisateur. Il est précisé que le personnel de l'Organisateur mis à la disposition du Producteur travaille sous le contrôle et la surveillance du Producteur. L'Organisateur déclare néanmoins qu'en aucun cas, il ne sera tenu pour responsable des vols et des disparitions qui auraient lieu dans les locaux mis à la disposition du Producteur.

Le non-respect des normes de sécurité obligatoires, dans le lieu du spectacle, tant pour le public que pour les artistes et les techniciens est un motif d'annulation des représentations aux torts exclusifs du Producteur, si la compagnie ne se met pas immédiatement en règle avec les prescriptions du responsable de la sécurité (le Directeur Technique) du théâtre

L'Organisateur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'exploitation du spectacle dans le lieu précité.

Article 11 : Résiliation

Le présent contrat se trouvera résilié de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence. Sont notamment considérés comme cas de force majeure. Les avances éventuellement accordées par l'Organisateur au Producteur seront, dans le cadre d'un cas de force majeure, dues à l'Organisateur.

Toute annulation du fait de l'une des parties entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre partie une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette dernière.

Le défaut ou le retrait des droits de représentation à la date d'exécution du présent contrat entraînerait sa résiliation de plein droit pour inexécution de la clause essentielle du paragraphe A de son exposé. Cette résiliation serait imputable au Producteur qui serait alors redevable également de l'indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés.

Article 12 : Litige – Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise mais seulement après épuisement des voies amiables. La loi applicable est la loi française.

Fait à Fosses le 26 janvier 2026, en trois exemplaires,

Le producteur
Guéric MASSINI

L'Organisateur
Frédéric BOUCHE

Le Partenaire
Antonella JACOB (co-présidente)



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260318-26_12130-CC
Date de télétransmission : 18/03/2026
Date de réception préfecture : 18/03/2026

Cie Monsieur K _ Rien ?



– Fiche technique –

Contact technique

Sébastien MERLIN

seblebrun.regie@hotmail.com

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20250218-26-12185-CC
Date de télétransmission : 18/03/2026
Date de réception préfecture : 18/03/2026

33(0)6 75 29 30 15

Cette fiche technique fait partie intégrante du contrat de cession. Elle doit être scrupuleusement respectée.

Tous les éléments demandés dans cette fiche technique sont entièrement à la charge de l'organisateur.

UN EXEMPLAIRE DE LA FICHE TECHNIQUE DOIT ETRE RETOURNÉ PARAPHÉ A TOUTES LES PAGES ET SIGNÉ.

Tous les détails présents dans ce contrat technique peuvent sembler contraignants, néanmoins, ils garantissent un spectacle de qualité dans des conditions optimum.

Nous serons attentifs à toutes circonstances particulières à partir du moment où celles-ci sont communiquées en amont de la signature de la présente fiche technique.

Des adaptations sont bien sûr réalisables, en commun accord avec le régisseur de la Compagnie Monsieur K et le responsable technique du lieu d'accueil.

Représentation donnée par deux danseurs/comédiens. Durée de la pièce 50 mn.

Le prémontage lumières (dont feuille de patch) et plateau et son devront être réalisés en amont.

1 service de 4 heures installation technique, plateau et focus.

1 service de 4 heures conduite, échauffement et filage.

Si plusieurs représentations : 1 habilleuse pour nettoyage et repassage des costumes entre les représentations ou mise à disposition d'une machine à laver, sèche-linge, ventilateur, fer à repasser et table à repasser.

Nettoyage du plateau avant chaque représentation.

La Cie se déplace avec un fourgon de type L2H1 ou L2H2. Prévoir une place de stationnement à proximité du théâtre.

Au vu du temps d'échauffement et de préparation (coiffure, maquillage, costumes), les comédiens doivent pouvoir accéder au plateau et loges 2h30 avant la représentation. **Cette donnée est à prendre particulièrement en compte en cas de représentation le matin, notamment pour des scolaires.**

Plateau

Espace minimum : 8m de profondeur, 10m d'ouverture.

Sol plane noir et dur, plancher de scène de préférence.

Un tapis de danse blanc circulaire de 6m de diamètre est fourni par la compagnie et intègre l'espace de jeu au centre du plateau.

Demande de mise à disposition de deux rouleaux de scotch tapis de danse blanc, un morceau de tapis noir 100x100 cm environ, une machine à brouillard type Unique Look ou équivalent, placée au lointain centre.

Pendrillonage à l'italienne avec deux rues au minimum et fond noir. Prévoir deux allemandes aux extrêmes cour et jardin si les murs ne sont pas de couleur noir.

Occultation de toute source lumineuse afin de pouvoir faire un noir salle intégral.

Hauteur de gril et pont de face idéale : 6m. Possibilité d'implantation avec une hauteur différente.

Une partie du jeu se passe au sol, celui-ci doit être visible en tout point du public même pour les petites tailles. Prévenir en cas de grande hauteur de plateau ou d'assise de public non gradinée gênant la visibilité du sol afin de prévoir une adaptation.

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260318-26_12130-CC
Date de télétransmission : 18/03/2026
Date de réception préfecture : 18/03/2026

Son

Le mixage est réalisé sur Ableton Live depuis l'ordinateur compagnie avec sortie sur carte son.

L'organisation fournira :

- _4 entrées sur la table de mixage du théâtre et deux départs d'AUX.
- _Un système de diffusion processé en fonction des contraintes de la salle assurant un niveau et une pression acoustique égaux en tout point de la salle. Subs obligatoires.
- _Deux retours sur pied en side.
- _Un micro HF main type SM58 HF et un grand pied avec pince micro adaptée.

Costumes/entretien

Consigne générale : Tout sprayer à la vodka + eau (1/3 vodka 2/3 eau) juste après chaque représentation à l'envers, laisser sécher à l'envers.

Romuald Leclerc

- _2 chemises coton doux - lavage 30° express séparé à chaque représentation, repassage.
 - _2 pantalons de costume bleu synthétique - éventuellement lavage 30° express. Repassage.
- Vérifier les boutons pour pantalon et bretelles.
- _1 paire de bretelles à boutons
 - _2 vestes de costume bleu synthétique - pressing de temps en temps, vérifier taches de maquillage - terre de sommières.

En alternance Laura Boudou / Annette Labry

- _2 strings sloggi invisible - lavage 30° express
- _1 combinaison orange jersey lours bi-stretch lavage à l'envers 30° express pas de sècheuse - séchage à plat de préférence pour éviter déformation. Repassage ok
- _1 peignoir doré - ne pas laver ou pressing de temps en temps. Repassage à l'envers.

Lumière

La régie devra être surélevée par rapport au dernier rang de public, de manière à voir le plateau en tout point en position assise depuis celle-ci.

Le pupitrage est assuré sur Avolites Titan Go depuis l'ordinateur Compagnie. Nécessite une entrée DMX 5 points en régie et la main sur l'éclairage service et public.

L'éclairage public devra être contrôlable en DMX depuis la régie. Si ce n'est pas possible, prévoir 4 Horiziodes graduées sur le pont ou la perche la plus proche du cadre de scène côté public.

15 circuits 1kW max au sol.
24 circuits 2KW max au gril.

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260318-26_12130-CC
Date de télétransmission : 18/03/2026
Date de réception préfecture : 18/03/2026

Quantité	Référence	Spécificité	Gril	Sol	Circuits
1	Éclairage salle		1		60 ;
1	Look Unique ou équivalent			1	501 ;
12	PAR 64	CP 61		12	20 ; 21 ; 22; 23 ; 24 ; 25 ; 26 ; 27 ; 30 ; 31 ; 32 ; 33 ;
1	PAR 64	CP 62		1	29 ;
4	PC 2kW		4		1 ; 2 ;
12	PC 1kW		11		4 ; 5 ; 6; 9 ; 10 ; 11 ; 12 ; 13 ; 14 ; 15 ; 16 ;
4	Découpe 613sx		2	2	40 ; 41 ; 42 ; 43
4	Découpe 713sx	2 portes gobo	4		7 ; 8 ; 17 ; 18 ;
4	Pieds	H : 3m 4 platines 2 crochets en perroquet		4	
8	Platines sol			9	20 ; 21 ; 22; 23 ; 24 ; 25 ; 26 ; 27 ; 29 ;
2	Lee 202	PC 1kW	2		4 ; 15 ;
1	Lee 205	PC 1kW	1		16 ;
2	Lee 206	PC 1kW	2		13 ; 14 ;
1	Lee 137	713	1		17 ;
1	Lee 795	713	1		18 ;

Plannings types

La Cie doit avoir accès au plateau 2h30 minimum avant l'heure de représentation.

Ces plannings peuvent dans certaines conditions être optimisés.

Si le prémontage lumière/son/plateau complet, avec feuille de patch lumière rédigée et disponible, console son câblée et patchée, que le lieu demande peu d'adaptations par rapport au plan de feu original et que l'accès au gril est optimisé pour les réglages (type réglage à la tour) alors ils pourront être revus à la baisse.

L'optimisation des plannings ne pourra être réalisé qu'avec l'accord du régisseur de la compagnie Monsieur K et étude préalable des conditions d'accueil technique. Ce sont bien les volumes horaires indiqués dans les plannings type à prendre en considération pour tout début d'étude d'accueil de ce spectacle.

Pour une représentation en soirée

Jour	Horaire	Action	Personnel technique
J-X	X	Prémontage	X
J	09h00 - 13h00	Installation plateau Installation technique Focus	1 régisseur général 1 régisseur lumière 1 régisseur plateau 1 régisseur son
J	14h00 - 18h00	Raccords techniques Répétition / filage	1 régisseur général
J	21h00	Jeu	1 régisseur d'accueil
J	22h30	Démontage technique Chargement	1 régisseur général 1 régisseur lumière 1 régisseur plateau

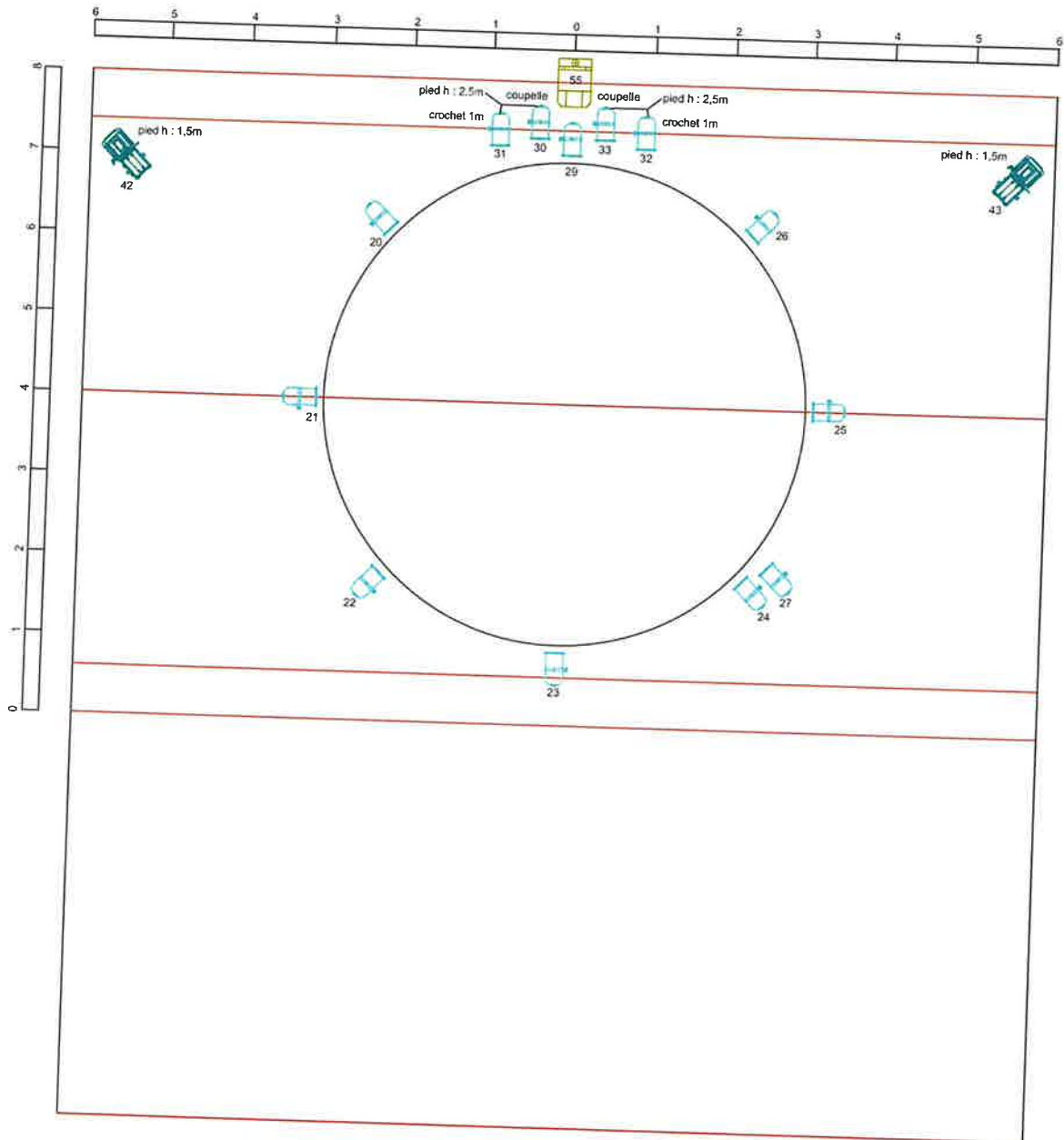
Pour une représentation en après midi

Jour	Horaire	Action	Personnel technique
J-X	X	Prémontage	X
J-1	16h00 - 20h00	Installation plateau Installation technique Focus	1 régisseur général 1 régisseur lumière 1 régisseur plateau 1 régisseur son
J	09h00 - 13h00	Raccords techniques Répétition / filage	1 régisseur général
J	15h00	Jeu	Un régisseur d'accueil
J	16h30	Démontage technique Chargement	1 régisseur général 1 régisseur lumière 1 régisseur plateau

Pour une représentation en matinée

Jour	Horaire	Action	Personnel technique
J-X	X	Prémontage	X
J-1	10h00 - 14h00	Installation plateau Installation technique Focus	1 régisseur général 1 régisseur lumière 1 régisseur plateau 1 régisseur son
J-1	14h00 - 18h00	Répétition Filage	1 régisseur général
J	7h30	Échauffement	Ouverture théâtre et loges
J	10h00	Jeu	1 régisseur général
J	11h30	Démontage technique Chargement	1 régisseur général 1 régisseur lumière 1 régisseur plateau

Plan feu_SOL



Compagnie Monsieur K - Rien ?



PAR 64 CP61

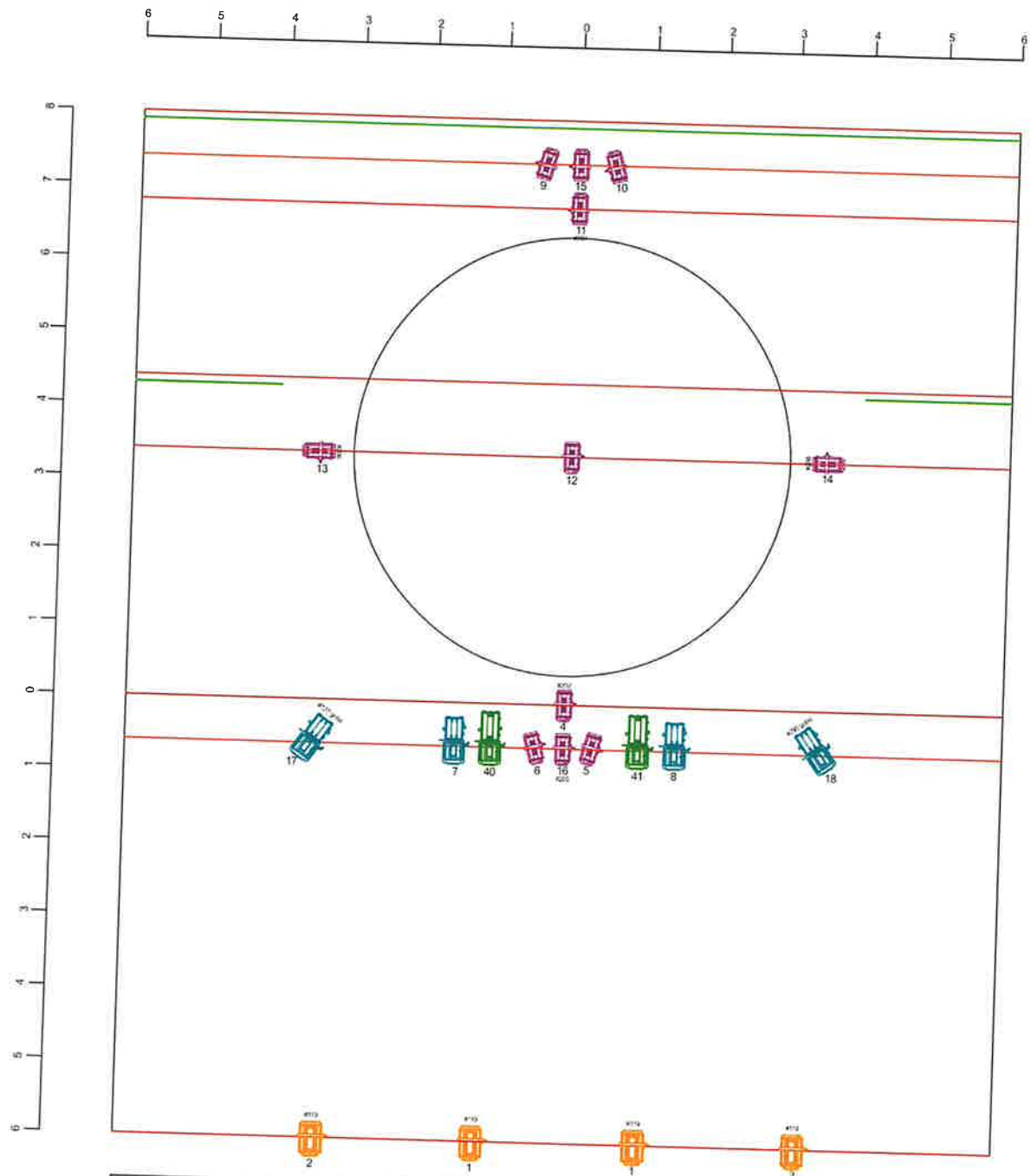


Mise à jour : 05/01/2026

Sébastien MERLIN
seblebrun.regie@hotmail.com
+33(0)6 76 29 30 15

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260318-26_12130-CC
Date de télétransmission : 18/03/2026
Date de réception préfecture : 18/03/2026

Plan feu_GRIL



Compagnie Monsieur K - Rien ?

 Découpe 614SX

 Découpe 713SX

 PC 1kW lentille claire

 PC 2kW lentille claire

 PAR 64 CP61

 Machine à brouillard Unique Look

Mise à jour : 05/01/2026

Auteur :

Sébastien MERLIN
seblebrun.regie@hotmail.com
+33(0)6 76 29 30 15

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260318-26_12130-CC
Date de télétransmission : 18/03/2026
Date de réception préfecture : 18/03/2026



Le progrès, une passion à partager

LABORATOIRE DE TRAPPES
29 avenue Roger Hennequin - 78197 Trappes Cedex
Tél. 01 30 69 10 00 - Fax 01 30 69 12 34

Dossier / File P162765 - Document DE/12 - Page 1/7

CLASSEMENT DE LA REACTION AU FEU CONFORMEMENT A L'EN 13501-1 + A1: 2013

CLASSIFICATION OF REACTION TO FIRE
IN ACCORDANCE WITH EN 13501-1 + A1: 2013

Commanditaire
Sponsor

HARLEQUIN EUROPE
29 rue Notre Dame
2240 LUXEMBOURG
LUXEMBOURG

Elaboré par
Prepared by

LABORATOIRE NATIONAL DE METROLOGIE ET D'ESSAIS
Laboratoire de Trappes
29, avenue Roger Hennequin
78197 TRAPPES CEDEX
FRANCE

N° de l'organisme notifié
Notified Body No

Notification par l'Etat Français auprès de la
Commission Européenne sous le N° 0071
Notified by French government to EC N° 0071

Nom du produit
Product name

HARLEQUIN DUO / REVERSIBLE

N° de rapport de classement
Classification report No

P162765

Numéro d'émission
Issue number

DE/12

Date d'émission
Date of issue

07/11/2016



Accréditation
N° 1-0606
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP

Ce rapport de classement comprend 7 pages et ne peut être utilisé ou reproduit que dans son intégralité.

This classification report consists of 7 pages and may only be used or reproduced in its entirety.

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260318-26_12130-CC
Date de télétransmission : 18/03/2026
Date de réception préfecture : 18/03/2026

Rapport de classement au feu		Hydroflam® W18 sur support en bois Edition 24/03/2021 Protecflam Industries
 INSTITUT TECHNOLOGIQUE		
RAPPORT DE CLASSEMENT DE LA REACTION AU FEU CONFORMEMENT A L'EN 13501-1 : 2018 Et l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu Laboratoire agréé du Ministère de l'Intérieur		
Commanditaire : Sponsor	PROTECFLAM Industries 31 rue de l'Etoile du Matin 44600 Saint Nazaire	
Etabli par : Prepared by	FCBA Allée de Boutaut- B.P. 227 33028 Bordeaux Cedex	
Nom du produit : Product name	Hydroflam® W18 sur support bois Hydroflam® W18 on wood support	
N° de rapport de classement / numéro d'émission : Classification report No/ issue number	N° -21/RC-33	
Date d'émission : Date of issue	24/03/2021	
Donnée société 12 rue Joffre 77420 Champs sur Marne Tel : 01 70 11 72 60 57 54		
Bordeaux Allée de Boutaut- B.P. 227 33028 Bordeaux Cedex Tel : 33 (0)5 56 43 61 80 Fax : 33 (0)5 56 43 64 40		
www.fcba.fr		
Ce rapport de classement comprend 6 pages et ne peut être utilisé ou reproduit que dans son intégralité. Seule la version en langue française fait foi. This classification report consists of 6 pages and may only be used or reproduced in its entirety. The French version of this report will prevail.		
Analyste technique FCBA : Olivier Fournier - Responsable technique : Marc Bouchard		
Siret 775 680 903 00132 APE 7215Z		
		Protecflam Industries rue de l'Etoile du Matin FR- 44600 St Nazaire www.protecflam.fr contact@protecflam.com +33(0)2 40 90 10 80